

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 août 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 534 500 francs destiné aux travaux de renaturation du nant Manant situé au bois de la Bâtie.

28 avril 2023

Rapport de M^{me} Leyma Milena Wisard Prado.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 4 octobre 2022. Elle a été traitée lors de la séance du 11 janvier 2023, sous la présidence de M. Timothée Fontolliet. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Camelia Benelkaid que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 534 500 francs, destiné aux travaux de renaturation du nant Manant situé au bois de la Bâtie.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 534 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2063.

Séance du 11 janvier 2023

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement, accompagné de MM. Jean-Gabriel Brunet, chef du Service des espaces verts (SEVE), et Olivier Robert, adjoint de direction au SEVE

M. Brunet est excusé par M. Gomez. Le magistrat explique que la renaturation de nant Manant situé au bois de la Bâtie s'est faite en partenariat avec Lancy, commune limitrophe.

Ce partenariat est à l'origine des échanges depuis 2019, suite au constat de nombreux débordements et à l'érosion du lit du nant de plus en plus marquée, notamment avec les services des travaux et de l'énergie ainsi qu'avec le magistrat en charge de l'environnement au Conseil administratif de Lancy. Suite à ces constats le lancement d'une étude pour la renaturation du ruisseau avait déjà été décidé. M. Gomez ajoute qu'il est aussi question de la répartition financière, qui fait aussi partie des accords entre les deux communes.

«Il a été convenu que la Ville de Lancy prendra à sa charge les travaux liés à la nouvelle passerelle; elle en sera propriétaire et en assumera les coûts d'entretien liés. La Ville de Genève financera, pour sa part, les coûts relatifs à la renaturation du cours d'eau. Ces deux objets ont un coût équivalent et seront in fine pris en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) pour la renaturation du nant et le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour la passerelle.» (Voir les détails de l'estimation des coûts aux pages 4-10 et 19-20 de la proposition PR-1533.)

M. Robert explique sa présentation en relevant qu'une trentaine de seuils seront mis en place pour le projet de restauration du nant et en décrivant les points suivants.

Situation géographique et localisation de nant

M. Robert explique que cette problématique existait déjà par le passé mais à une autre échelle. Il souligne qu'un cheminement a été refait il y a quelques années et explique aussi que deux vallons se sont créés naturellement au fil des siècles. Un côté Arve qui ne pose aucun problème au niveau de la stabilité et l'autre, le vallon du nant Manant, qui en pose davantage. Il remarque aussi qu'au fil du temps le quartier a été fortement minéralisé et urbanisé, ce qui pose des problèmes de gestion des eaux pluviales, puisque 90% de ce bassin versant est imperméabilisé.

Le nant vallon: rappel historique

M. Robert évoque un plan datant de 1904 qui montre qu'il y avait déjà une volonté de réaménager l'ensemble du nant qui était entièrement à ciel ouvert

à l'époque, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il explique que les problématiques de réaménagements étaient moindres car le bassin versant était beaucoup plus naturel qu'il ne l'est aujourd'hui. Il montre aussi des images du 1933 qui laissent voir que l'Aire était à ciel ouvert et non canalisée. Lors de la création des immeubles, l'Aire et le nant Manant ont été canalisés. Il ajoute qu'en réalité l'eau pluviale est récupérée et emmenée vers une fosse qui n'a plus de capacité d'absorption des eaux de drainage.

Nant Manant: principales problématiques

M. Robert mentionne qu'un des problèmes à l'origine de débordements depuis plusieurs années est que ce nant n'a jamais été dimensionné car il est naturel. Il souligne qu'il déborde régulièrement depuis plusieurs années. Avec pour conséquence des problèmes de sécurité dus à l'érosion des berges, l'affaissement des chemins, le débordement du cours d'eau et les inondations.

M. Robert évoque aussi les gravats, matériau terreux, sable et alluvions amenés par les orages au lit de la rivière qui doivent être évacués par des machines. Il souligne que tout cela pèjore l'environnement car il s'agit ici d'une zone forêt. Il rappelle que l'érosion poursuit son chemin pour ensuite passer à l'exutoire, qui est une grille qui doit être curée trois fois par an de manière à éviter le débordement, car lorsque la grille est bouchée et qu'il y a un orage, l'eau déborde très rapidement, s'engouffre sur des chemins abîmés et descend avec les inondations comme celles causées en 2018.

Il rappelle ensuite qu'il s'agit évidemment d'un gros problème de sécurité auquel il faut aujourd'hui répondre. Il est apparu également qu'une passerelle, sous laquelle l'eau a creusé un chemin, sera démontée car elle est mise en danger par ces crues répétitives.

Le nant se trouvant à limite foncière de deux communes, celles-ci se sont mis d'accord pour réaliser des travaux comprenant la suppression de la passerelle et la création d'une nouvelle. M. Robert explique que cela correspond exactement aux travaux de renaturation du nant Manant en termes financiers, ce qui simplifie les choses pour pouvoir intervenir en termes de responsabilité. Ils ont donc décidé que la Ville de Genève se chargerait de la renaturation du nant Manant et que la Ville de Lancy prendrait à sa charge la question de mobilité, passerelle et autres, car les coûts sont identiques. Il rappelle que l'érosion est l'objectif contre lequel ils doivent lutter car la problématique de ce nant est qu'il est à sec en permanence et qu'il est en crue au moindre orage.

Projet de renaturation du nant Manant

M. Robert explique qu'il s'agira de faire des niveaux en escaliers plutôt que d'avoir une pente continue dans laquelle l'eau s'engouffrerait. L'idée est de cas-

ser la vitesse hydraulique avec des cuves qui ont une forme bien spécifique qui permettent d'accumuler les gravats et permettent tout de même à l'eau de passer dessus, grâce à leur capacité volumétrique. Il explique que cela répond aussi aux mesures climatiques qui demandent de remettre les nants existants en Ville de Genève à l'air libre.

Il précise que des zones humides seront créées à l'endroit même où des chemins seront démontés pour ensuite restabiliser les berges au moyen d'enrochements spécialisés. Des revêtements sur la partie en contrebas seront mis et les cheminements seront sécurisés, à l'identique de ce qu'ils ont fait ces dernières années sur les cheminements de l'ensemble du bois. Il explique que le chemin problématique sera refait en matière bitumineuse car il n'est pas possible de travailler avec d'autres éléments. Il montre aussi la passerelle qui sera démontée et souligne qu'ils sont dans un espace boisé très dense avec beaucoup d'endroits où ils devront travailler par remblais.

Il explique aussi qu'une canalisation sera déversée à Lancy avec des élargissements qui sont des seuils de déversement et qui permettront de ralentir considérablement la vitesse de l'eau.

Au niveau de l'exutoire, c'est-à-dire là où le nant redevient canalisé, ils comptent créer un réservoir spécifique. Il revient sur les seuils qui sont constitués de blocs très lourds d'une stabilité évidente, et rappelle qu'il s'agit d'une zone forêt, ce qui empêche de travailler avec des infrastructures bétonnées et des fondations. Il poursuit en disant que la passerelle sera complètement démontée et cette zone sera revégétalisée en créant une zone humide qui profitera des crues potentielles.

Il explique que le seuil, quant à lui, sera constitué d'une grille verticale avec un muret en béton hors sol ainsi que deux blocs calcaire. Les travaux se feront sur une profondeur et un dispositif anti-embâcle, c'est-à-dire que tous les gravats resteront canalisés dans le fond et seule l'eau passera au niveau de la grille qui sera redimensionnée.

Au niveau de la passerelle, il ajoute qu'elle sera implantée dans le prolongement de la promenade Nicolas-Bouvier pour pouvoir emprunter le bois de la Bâtie et se connecter au pont de la Jonction. L'arrivée restera la même mais il sera possible désormais de franchir la totalité du vallon et non plus simplement la rivière.

Coût des travaux

M. Robert rappelle que les coûts de cette proposition sont divisés en deux parties: les travaux qui sont liés en tant que tels à la gestion de tout ce qui est hydrau-

lique, ainsi que les travaux d'aménagement. Cette division a été décidée car les travaux liés à cette fonction hydraulique seront remboursés sur 40 annuités par le FIA, et ce à 90% car cela correspond à la surface du bassin versant minéralisé de Lancy. Les aménagements restants et indispensables représentent 388 000 francs qui sont à la charge de la Ville de Genève.

Organisation du chantier

M. Robert informe que la demande d'autorisation de construire est dans les mains de la commune de Lancy pour signature car ils sont copropriétaires. Il espère cependant une réponse de leur part assez rapide de manière à pouvoir avancer dans la dépose au niveau cantonal.

Ensuite, les appels à travaux seront lancés pour la fin de ce printemps 2023 avec un début des travaux prévu pour le début de l'été s'il n'y a pas de recours. Enfin, la fin des travaux hydrauliques financés par le FIA est prévue pour fin 2023.

Questions des commissaires

Un commissaire demande s'ils referont des cheminements au cours des travaux et s'il est possible de prévoir un accès pour ceux qui comptent entretenir ce lieu; il entend par cela que ce chemin soit suffisamment réaménagé pour qu'une grue puisse aller faire le drainage.

M. Robert répond qu'ils rénoveront les cheminements et supprimeront ceux abîmés. Et que les cheminements sont déjà accessibles pour l'entretien.

Le commissaire dit avoir un doute sur les blocs et demande s'ils ne gêneront pas pour le drainage de cette rivière. Il se demande s'il est à prévoir que tout cela fonctionne bien avec le futur drainage.

M. Robert répond que ce sera le cas et précise qu'un ingénieur hydraulique expérimenté s'est occupé de cette problématique.

Il demande aussi si la Seymaz serait un bon exemple pour les futurs travaux car il y a eu des problèmes pendant des années avec ce cours d'eau. Ainsi que si la participation au projet de M. Alexandre Wisard serait possible.

M. Robert répond qu'il ne peut pas se prononcer sur cette question car il ne connaît pas très bien ce groupe. A la deuxième question M. Gomez répond par la négative. M. Robert ajoute qu'ils travaillent avec le service de l'eau.

Un commissaire revient sur le FIA car il pensait que tout ce qui était cours d'eau et aménagement était du ressort du Canton. Il se demande alors pourquoi

c'est la Ville qui se charge de ce projet et si ce fonds remboursera la totalité des 1 500 000 francs.

M. Robert répond que le FIA remboursera 90% des travaux liés à la fonction hydraulique sur quarante ans et le Canton n'est pas impliqué car il ne s'agit pas d'une rivière.

Le commissaire demande si un flux naturel de piétons et cyclistes restera à travers champs au détriment de la nouvelle passerelle ou si elle est bien située dans l'axe souhaité.

M. Robert répond que cette passerelle est effectivement plus dans l'axe des flux de mobilité et est beaucoup plus logique.

Une commissaire s'inquiète sur l'effet visuel des pierres naturelles et la vue sur les blocs de béton depuis la passerelle.

M. Robert répond qu'il s'agira de pierres naturelles qui feront leur effet pour que la nature puisse reprendre ses droits vu qu'ils seront complètement masqués par la végétation. Et assure que la vue sur ces blocs ne sera pas désagréable.

La commissaire demande s'il est possible de mettre en place des panneaux explicatifs à cet endroit sur la façon dont l'homme a respecté la nature et est intervenu dans ce sens.

M. Robert prend note et dit qu'il le fera volontiers.

La commissaire demande s'il y a quelque chose à faire en amont concernant la problématique des sols bétonnés afin de déperméabiliser les endroits stratégiques pour éviter que l'eau s'infiltré à nouveau dans les sols.

M. Robert répond que cette question a déjà été évoquée et étudiée en parallèle et c'est la Ville de Lancy qui pilote le projet, raison pour laquelle il est difficile de répondre à la question.

La commissaire se demande s'il ne serait pas envisageable de voir plus loin en évaluant la possibilité de déperméabiliser plus d'espace sur le bassin du versant.

M. Robert répond que ce serait effectivement possible.

La commissaire poursuit en constatant qu'il y a aujourd'hui peu d'espaces de promenade à Genève, sachant que les Genevois sont attachés à leurs points de balades habituels. Il a été ici mentionné que le chemin en jaune sur le plan va disparaître et elle a du mal à imaginer cela. Elle demande s'il serait également possible de mettre en place un panneau explicatif pour la population afin qu'ils sachent pourquoi leur point de balade a été déplacé.

Elle aimerait savoir également si des arbres seront touchés par la renaturation.

M. Robert répond que la balade sera juste déplacée sur l'autre chemin. Et que la pose des panneaux est possible. M. Gomez ajoute que la renaturation va permettre le renforcement des berges.

M. Robert rappelle que les arbres seront très peu touchés et énormément de petits arbres seront replantés.

Un commissaire remercie pour ce projet convaincant. Il revient sur l'enlèvement du bois mort qui pourrait s'accumuler dans les profondeurs des seuils et demande s'il y aura des aménagements pour faciliter cet enlèvement.

M. Robert répond que le bois mort n'est pas ce qui pose le plus problème contrairement au minéral qui sature davantage le nant. Néanmoins, lorsque les branches d'arbres posent problème, ces dernières doivent être enlevées à la main car on ne peut pas intervenir à la machine en zone forêt, mais il souligne que c'est un phénomène très rare qui a lieu tous les cinq à dix ans.

Un commissaire demande s'il n'y a pas inégalité de traitement au sens où la ville récupère sa mise contrairement à la commune de Lancy. Et si les travaux seront dirigés par la Ville, la commune de Lancy ou les deux.

M. Robert répond que la commune de Lancy a également bénéficié d'une participation financière au FIDU à concurrence égale de Genève. Et que le pilotage des opérations se fera par la Ville de Genève et son mandataire qui a été choisi communément.

Une commissaire ne voit pas de point sur une hausse des prix potentielle et demande si le fonds intercommunal serait sollicité de la même façon dans cette hypothèse. Elle demande s'il s'agit d'une estimation concernant les charges pour le SEVE.

M. Robert répond par la positive même s'il ne devrait pas y avoir de hausse de prix théoriquement.

M. Gomez répond qu'il s'agit du montant des amortissements qui sont remboursés par le FIA sur quarante ans.

La commissaire revient sur la mise en séparatif du quartier du Plateau et demande ce que cela représente comme incidence sur ce nant.

M. Robert ne peut pas répondre à cette question en termes d'impact.

Une commissaire demande si la forme de cette passerelle est déjà définie.

M. Robert répond que le projet n'est pas encore arrêté et sa forme en termes de surface est encore à développer.

Un commissaire demande si ces deux objets se réaliseront sous réserve d'acceptation des deux conseils municipaux et si les travaux doivent démarrer ensemble.

M. Robert répond par la positive pour la première question. Cependant, il l'informe que le fait d'avoir réparti la charge financière ainsi leur permet de travailler indépendamment mais que les travaux de la Ville de Genève doivent précéder ceux de la Ville de Lancy.

Un commissaire trouve cela dommage de supprimer le chemin jaune qui aurait pu être maintenu pour les promeneurs.

M. Gomez répond que ce n'est pas le chemin de promenade le plus adéquat, raison pour laquelle ils comptent le renaturer.

Discussion et votes

Un commissaire propose la visite sur place pour se rendre compte de ce que ce chantier représente.

Un commissaire répond ne pas être d'accord car cela ferait perdre du temps de commission.

Un commissaire propose de voter cette proposition car elle est cohérente et tient la route.

Un commissaire annonce que son groupe approuve cet objet.

La présidente de séance propose de faire voter le principe de vote, qui est accepté par 8 oui contre 2 non et 4 abstentions.

Recommandations

Un commissaire propose une recommandation pour demander «que des panneaux explicatifs didactiques et permanents soient installés tant sur la passerelle pour expliquer les paliers qu'à l'endroit de la disparition des chemins pour que la population puisse adhérer à ces changements et comprendre cette renaturation».

Cette recommandation est acceptée par 9 oui (3 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 PLR, 1 MCG) contre 3 non (2 LC, 1 UDC) et 2 abstentions (PLR).

La commissaire propose une deuxième recommandation pour demander de «profiter de cette collaboration avec la Ville de Lancy pour étudier et valider la possibilité de dépermeabiliser une partie des sols sur le bassin versant».

Cette recommandation est refusée par 7 non (1 EàG, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC) contre 4 oui (3 S, 1 MCG) et 3 abstentions (Ve).

Un commissaire propose une recommandation pour demander «de conserver, dans la mesure du possible, l'intégralité du chemin existant en le rénovant et en le sécurisant».

Cette recommandation est refusée par 8 non (3 PLR, 2 LC, 1 Ve, 1 MCG, 1 EàG) contre 2 oui (1 UDC, 1 MCG) et 5 abstentions (2 Ve, 3 S).

Vote final

La proposition PR-1533 avec sa recommandation est acceptée par 13 oui (1 UDC, 3 PLR, 2 LC, 3 Ve, 1 EàG, 3 S) contre 1 non (MCG).

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que des panneaux explicatifs didactiques et permanents soient installés tant sur la passerelle pour expliquer les paliers qu'à l'endroit de la disparition des chemins pour que la population puisse adhérer à ces changements et comprendre cette renaturation.